

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 décembre 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PORCHERON et VALENCIER :

Absents excusés : MMES BROLLES et PONS, MM BERNARD et RONZON

Absent ayant donné procuration :

M. Caillaux est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

### BUDGET

#### **DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2**

Monsieur le Maire explique au conseil que cette délibération vise deux objectifs :

1. Assurer que les crédits soient suffisants en transférant de l'argent depuis les indemnités des élus vers la rémunération du personnel
2. Transférer l'argent prévu pour le financement de la passerelle depuis le chapitre 21 vers le 204 puisque ce sera une participation et non pas une acquisition

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est prévu d'installer une passerelle himalayenne au-dessus de la Gère. M. PORCHERON précise qu'elle est déjà installée. Monsieur le Maire explique que l'argent était prévu au budget mais pas dans le bon chapitre. Sur ce projet, il y a 3 parties prenantes : le SIRRA, Vienne Condrieu Agglomération (VCA) et la commune ainsi que des organismes de subvention (département, agence de l'eau...) Le projet était estimé à 117 000 € mais M. PORCHERON ajoute qu'une plus-value est à prévoir, à cause du déplacement de la passerelle, de 7 000 €. Cette plus-value étant intégrée au montant subventionnable, il devrait rester 1 800 € à payer pour chacune des 3 parties prenantes.

Mme DIDIER demande si la passerelle est bien à Eyzin-Pinet puisqu'installée à la frontière avec Meyssiez mais Monsieur le Maire lui confirme que la passerelle est bien à Eyzin-Pinet.

Mme DIDIER demande confirmation que la commune de Meyssiez ne participe pas à ce financement ce que Monsieur le Maire confirme.

#### **Vote à l'unanimité**

M. PORCHERON revient sur la visite récente de l'ouvrage. Mme NIVON demande si la passerelle est jolie, M. PORCHERON trouve qu'elle l'est.

Mme BAUDRAN aimerait plus de détails sur la localisation de la passerelle, MM PORCHERON et VALENCIER lui explique qu'elle se trouve vers Meyssiez et qu'elle est visible depuis la route qui relie les deux communes. Mme BAUDRAN demande si l'ouvrage est empruntable mais M. PORCHON explique qu'il reste les essais de charge à réaliser. A l'issue de ces essais, la

passerelle sera accessible à pied et il faudra prévoir d'installer des panneaux limitant l'accès à 5 personnes simultanées et interdit aux engins à moteur. Monsieur le Maire s'inquiète de la responsabilité des panneaux et M. PORCHERON lui répond que c'est celle de la commune.

## PERSONNEL

### **CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ POUR 2021**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il s'agit d'une délibération technique, prise chaque année, et qui permet au Maire d'embaucher du personnel contractuel ou les saisonniers de l'été.

Monsieur le Maire rappelle que, chaque été, la commune embauche 4 jeunes de la commune. Monsieur le Maire explique également que la commune compte encore des contractuels et comprend leur situation plus précaire que pour les titulaires mais rappelle l'intérêt d'avoir des CDD au vu de l'évolution, parfois mouvementée et souvent en réaction de décisions extra communales, imposée aux communes.

**Vote à l'unanimité**

## VOIRIES ET RÉSEAUX

### **RENFORCEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique que pour permettre la construction de la maison d'autonomie et des logements le long de la route de Meyssiez, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique.

Un transformateur sera installé près de l'aire de la future aire de retournement.

Pour les travaux de voirie et réseaux, l'étude est déjà faite. Les travaux sont prévus de démarrer en avril ou mai 2021, sachant que les travaux du bâtiment seront tributaires du permis de construire. Celui-ci a été déposé il y a 15 jours. Il devrait être accordé au 1<sup>er</sup> mai affiché pendant le délai de recours qui est de 2 mois plus 1 mois supplémentaire ce qui porte le début de la préparation du chantier, si tout va bien, au 1<sup>er</sup> août 2021.

Un compromis de vente, avec l'ACPAH, sera signé pour l'achat du terrain. Cette procédure a pris un peu de retard à cause du confinement.

Le marché pour les travaux de voirie et de réseaux seront lancés prochainement avec plusieurs phases mais principalement :

- Ce qui sera pris en charge par la commune (avec la participation de Vienne Condrieu Agglomération ou non) donc la voirie et les réseaux humides  
Cette phase est estimée à 200 000 €
- Ce qui sera pris en charge, partiellement, par Territoire Energie 38 (TE38) pour les réseaux secs.
  - Pour le renforcement électrique, 113 000 € de travaux sont prévus subventionnés à 80%. En prenant en compte la maîtrise d'œuvre, il reste à charge 19 000 €.

Monsieur le Maire explique que cette délibération est nécessaire pour permettre à TE38 de lancer les études.

**Vote à l'unanimité**

### **RENFORCEMENT RÉSEAU TÉLÉCOM**

Monsieur le Maire explique que cette délibération est dans la continuité de la précédente. Le coût des travaux est estimé à 11 000 €, sans participation extérieure.

**Vote à l'unanimité**

### **RENFORCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique que cette délibération s'inscrit toujours dans le projet de maison d'autonomie.

Les travaux sont estimés à 11 220 € mais subventionnés ce qui porte le reste à charge, en comptant la maîtrise d'œuvre, à 6 679 € mais Monsieur le Maire fait remarquer qu'il existe des mats en stocks, ce qui devrait venir diminuer le coût du projet.

**Vote à l'unanimité**

## **TERRAINS**

### **ACQUISITION DU TERRAIN DE LA MFR**

Monsieur le Maire rappelle que ce point traite du terrain tout en longueur qui se trouve au niveau du parking de Chaumont. Il est proposé de l'acheter à l'euro symbolique.

Mme DUPHOT demande si cette acquisition est vraiment nécessaire, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, sachant qu'il est désormais aménagé pour le parking.

Monsieur le Maire fait état des discussions au sujet de ce terrain qui durent depuis près de 5 ans. Il précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire tient également à faire état des négociations qu'il a tenu avec la MFR et que, si cette dernière approuve la cession à l'euro symbolique, elle attend toutefois des contreparties avec le tissage de liens plus importante et le recrutement d'un apprenti.

L'apprenti est déjà recruté, contre un coût de 8 000 € annuel.

Mme BAUDRAN demande s'il n'y a pas d'aide, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'existe pas d'aide pour les communes sur ce point. Mme NIVON a évoqué ce point à l'AG de la MFR ce qu'a confirmé la chambre des métiers présente.

Concernant les contreparties, Monsieur le Maire évoque la demande de la MFR qui souhaite que la commune participe au voyage des jeunes pour 2022. Ils attendent une participation de 6 000 €.

Beaucoup d'élus expriment leur étonnement.

Mme BAUDRAN fait remarquer que c'est une somme importante et qu'il y a d'autres associations à aider, comme le sou des écoles, Mme NIVON rappelle que pour le sou il y aura aussi le voyage à financer pour la même période. Monsieur le Maire en est conscient mais ne souhaite pas les mettre en compétition.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
**COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)**

---

Mme BAUDRAN aimerait savoir à combien est estimé le terrain mais Monsieur le Maire lui répond que cette estimation n'a jamais été réalisée. Mme DUPHOT lui répond que ça dépend de la valeur vénale mais, vu le terrain de seulement 2 mètres de large et impossible à construire, le terrain n'avait pas une grande valeur.

Monsieur le Maire rappelle que les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont sur ce terrain depuis 10 ans et a toujours été utilisé par la commune comme parking.

Mme DUPHOT trouve que la somme de 6 000 € pour un voyage n'est pas exagérée, Monsieur le Maire précise que ce voyage porte sur un échange à l'étranger et que la Mairie ne sera pas seule contributrice. Si la MFR n'obtient pas d'aide, il leur sera difficile de partir.

Mme NIVON fait un retour de l'AG de la MFR et du bilan financier qui est toujours positif depuis de nombreuses années, même si c'est de peu. Elle propose que la MFR puisse installer un magasin de fleur, lors du marché du mardi. Ce serait un événement essentiellement formateur puis les jeunes en formation vente. Monsieur le Maire fait état de la participation de la MFR à chaque repas des seniors où ils proposent des dessus de table.

Monsieur le Maire revient aussi sur les problèmes de voisinage rencontrés depuis plusieurs années mais il semble que les choses s'améliorent.

Mme BAUDRAN confirme qu'elle retrouve moins de canettes et mégots et qu'il y a moins de bruit. M. PEREZ fait état de plus de réactivité lors des appels.

Monsieur le Maire appelle à mettre en balance l'utilisation du terrain pendant 10 ans et rappelle qu'un arrangement avait été prévu pour un pare-ballon. La commune s'était engagée à payer la moitié, ce qui n'a jamais été fait. Une délibération avait été prise pour payer 150 € alors que le coût était bien supérieur.

Les jeunes de la MFR ont par ailleurs fait des études et des propositions pour l'aménagement du parking.

M. PEREZ reste choqué par la demande de 6 000 € par rapport aux autres associations, il préférerait que la commune achète le terrain à ce prix.

\*\* Arrivée de Mme BROLLES

MMES BAUDRAN et DUPHOT demandent quelles sont les relations avec l'école.

Monsieur le Maire reconnaît que cette question est un cas de conscience. Il précise que le voyage sera une vraie démarche et que la commune pourra en parler dans le bulletin.

M. CHEVALIER rejoint M. PEREZ et préférerait mettre un vrai montant sur le terrain, ce qui n'empêcherait pas de créer des liens.

Monsieur le Maire explique que la MFR veut créer des liens mais a également besoin de financement.

Mme DIDIER demande s'il n'est pas possible d'expliquer à la MFR que l'apprenti a déjà un coût important et qu'il est difficile de faire plus aux yeux des autres associations, Mme NIVON rebondit sur la question en indiquant qu'il n'y a pas que les associations à financer mais aussi le projet d'école.

M. PORCHERON aimerait organiser un tour de table.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
**COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)**

---

Mme DIDIER rappelle le soutien au sou des écoles mais Monsieur le Maire confirme son souhait de ne pas les opposer. Mme BAUDRAN rappelle qu'il y a un terrain en jeu.

Mme NIVON pense qu'une aide de 3 500 € lui semble plus accessible, Mme BODEREAU demande combien d'élèves sont accueillis et Monsieur le Maire lui répond qu'il y a 400 élèves accueillis en 2 groupes.

Mme DUPHOT s'étonne de l'affirmation des 6 000 € et demande si le projet est déjà arrêté.

M. AILLOUD regrette que la MFR n'agisse pas plus pour le fleurissement de la commune. Autrefois, la MFR participait au fleurissement mais ce n'est plus le cas. Chaumont était très fleurie. Monsieur le Maire reconnaît que tout dépend des relations. Mme DUPHOT rebondit sur cette remarque en indiquant que 6 000 € pour un petit terrain mériterait une action, au travers du fleurissement, plus important de la part de la MFR.

Monsieur le Maire espère que l'apprenti apportera un plus. Mme DIDIER demande combien d'année dure l'apprentissage, Monsieur le Maire lui répond que c'est pour 2 ans.

Mme BAUDRAN demande si le débat en cours aurait lieu s'il n'y avait pas la question du terrain, Monsieur le Maire pense que le débat serait différent.

Mme DIDIER revient sur le coût de l'apprenti de 8 000 € annuel sur deux ans, soit 16 000 € plus 6 000 € de subvention. Elle trouve que c'est cher pour un terrain.

Monsieur le Maire rappelle que l'apprenti est avant tout une action de formation de la part de la Mairie et que nous ne pouvons pas toujours nous plaindre de l'absence de gens formés si la commune n'en prend pas sa part. Mme BAUDRAN rappelle que c'est, en plus, un enfant d'Eyzin-Pinet. M. PORCHERON indique que l'apprenti est affecté aux services techniques.

Monsieur le Maire organise le tour de table.

M. MANTEL aurait préféré que les 6 000 € soient étalés sur 2 années. Il demande également si les 6 000 € sont définitifs ou si c'est une estimation vouée à évoluer en fonction des autres financeurs et du projet. Monsieur le Maire n'a pas de détail sur les modalités mais souhaite que le débat se concentre sur la participation.

En ce cas, M. MANTEL propose une participation inférieure à 5 000 € et demande une participation plus importante au fleurissement mais reconnaît que si la Mairie ne donne rien, il sera difficile d'attendre quelque chose en retour.

M. CHEVALIER dirait non à la subvention et préfère qu'il y ait un accord sur le prix de vente, définitif. Il craint que la MFR demande d'autres compensations en négociations voir des compensations tous les ans. Il trouve que cette exigence s'assimile à du chantage, ce qu'il refuse. Il préfère que les choses soient clairement réglées, quitte à discuter des relations et échanges ultérieurement.

Mme JURY n'est pas contre la subvention puisqu'il s'agit d'une école. Reste qu'elle trouve le montant trop élevé.

Mme LAVERGNE est d'accord sur ce dernier point.

M. CAILLAUX demande la confirmation du coût total, apprenti plus subvention de 24 000 €, Monsieur le Maire confirme, en ce cas M. CAILLAUX trouve le montage trop cher et, comme M. MANTEL, exigerait des compensations, notamment au niveau de l'embellissement, et aimerait entrer dans une négociation de « donnant-donnant ».

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
**COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)**

---

M. VALENCIER trouve la participation trop importante, surtout aux yeux des autres associations. Lui également attend des compensations et image qu'en l'absence de retour concret, les choses auront du mal à passer.

Mme BAUDRAN rejoint les autres élus et attend des compensations.

Mme DUPHOT n'est pas contre l'idée de participation mais est contre l'idée de subvention. Elle préférerait, comme d'autres élus, que la participation s'organise sous forme de prestation de service. 6 000 € de prestation, clairement identifiés et listés. Elle ne parlerait plus alors de subvention mais bien de partenariat.

Mme BERTHELET rejoint Mme DUPHOT et espère que ce partenariat pourra être mis en place dès 2021-2022 et voir ce qui a été fait. Mme DUPHOT souhaite également qu'un bilan de l'apprentissage soit fait.

Mme NIVON trouve que la demande est trop élevée et rappelle qu'il y a beaucoup de projets à financer.

M. PORCHERON rappelle que la discussion avait déjà été soulevée il y a plusieurs années et que les élus s'étaient opposés. Il trouve que les 6 000 € sont beaucoup trop important, sauf s'il y a des contreparties.

M. AILLOUD reconnaît que la MFR participe au rayonnement de la commune et qu'Eyzin-Pinet est souvent connue grâce à cette école. Mais il rejoint l'idée de partenariat et de contrepartie. Il trouve qu'il est difficile de travailler avec eux et espère que les choses évolueront. Sur ce point, M. PORCHERON aimerait déjà que la MFR entretienne le parking tout neuf, sachant que ce seront eux les principaux utilisateurs.

M. PEREZ préfère également le partenariat. Pour lui, la MFR impose des conditions et cela le dérange. Il ne souhaite pas donner aveuglément 6 000 € et aimerait dans un premier temps connaître le coût réel du voyage et la participation des autres financeurs. Il explique que, dans son établissement scolaire, des voyages sont organisés tous les 2 ans et ceux-ci sont financés essentiellement par des actions d'élèves (ventes, travail à domicile...). Monsieur le Maire demande à faire attention à la concurrence déloyale sur ce point.

Mme BODEREAU est pour la participation à un voyage, chose qu'elle trouve important et formateur, mais attend un vrai projet pédagogique derrière.

Mme DIDIER est contre une participation de 6 000 € et attend aussi un partenariat.

Mme NIVON fait remarquer que les derniers élus ne se sont pas prononcés sur le montant.

M. PEREZ et Mme DIDIER ne sont pas opposés au montant mais tout dépendra du projet et du plan de financement ainsi que des contreparties.

Mme BROLLES préfère également le partenariat. Elle estime que 6 000 € c'est beaucoup. En tant que parent, elle a toujours connu des projets de voyage où les enfants participaient au financement, même partiellement.

Monsieur le Maire conclut que la majorité des élus souhaitent la construction d'un partenariat et que le montant pourrait être diminué quelque peu. Il retournera présenter ces propositions à la MFR mais souhaiterait être accompagné pour les négociations.

M. PORCHERON estime que personne ne veut donner 6 000 € les yeux fermés et en échange de rien.

**Vote à l'unanimité**

## **BATIMENTS**

### **MARCHÉ PUBLIC ÉGLISE DE CHAUMONT**

Monsieur le Maire rappelle que le projet était prévu à 160 000 € puis, l'architecte était revenu avec une estimation de presque 300 000 €, il lui a alors été demandé de revoir sa copie.

Le marché était composé de 3 lots, un pour la charpente car la toiture est en mauvais état, un pour la maçonnerie car le bâtiment s'écarte et un pour le beffroi qui est vermoulu.

Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, il apparaît que les montants sont inférieurs aux estimations.

M. PORCHERON demande s'il y a des subventions, Monsieur le Maire lui répond que 30 % ont été accordés par le département et la région devrait participer à hauteur de 30 ou 35 000 €. La commune attend toujours le retour de l'État sur le sujet.

Mme DUPHOT aimerait en savoir plus sur le maître d'œuvre (architecte) évoqué. Comment a-t-il été choisi ? Est-ce un spécialiste de l'agglomération ? Monsieur le Maire lui répond que c'est un architecte choisi par la commune spécialiste des « vieilles pierres » qui avait déjà été architecte pour la rénovation de l'église d'Eyzin-Pinet.

Monsieur le Maire espère que les Eyzinois seront généreux pour adoucir le reste à charge pour la commune.

Les propositions sont :

Lots	Titulaire	Montant HT	Estimation
Lot 1 – Maçonnerie	ELLIPSE	45 389.00 €	56 680.00 €
Lot 2 – Toiture	BOURGEOIS	62 961.02 €	96 116.80 €
Lot 3 – Beffroi	HEUR TECH	31 642.50 €	45 000.00 €
	TOTAL	139 992.52 €	197 796.80 €

### **Vote à l'unanimité**

## **INFORMATIONS**

### **Numérotation postale**

La Poste nous a informé qu'un certain nombre d'adresse postale n'était pas conforme. Ceci pose un problème pour la fibre, qui arrivera prochainement, mais surtout pour les secours qui utilisent de plus en plus la géolocalisation.

Un Audit va être réalisé par La Poste pour identifier les points noirs. Mais il est déjà certains que des rues seront à nommer, notamment dans les lotissements, et quelques numéros à changer. Cela ne concernera qu'une partie de la population et ne remet pas en cause le travail global réalisé il y a quelques années.

Monsieur le Maire demande à M. MANTEL depuis combien de temps la numérotation et nommage des rues sont actifs, M. MANTEL répond que ce travail a été fait il y a une dizaine d'années avec M. BETHELET.

Monsieur le Maire aimerait que la commission idoine se penche sur la question. M. PORCHERON demande s'il y a déjà des contacts avec La Poste, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas encore eu de retours de leur part mais il souhaite tout de même que la commission s'imprègne déjà du sujet car il est certain que des points noirs existent et il faut réfléchir sur des noms et comment communiquer aux habitants.

-----

#### **Montée de Pinet**

Monsieur le Maire revient sur le problème de bâtiment menaçant ruine et d'occupation illégale du domaine public à Pinet.

Un bâtiment menace, le toit est déjà effondré et des poutres tombées à l'intérieure poussent contre les murs vers l'extérieur. Plusieurs arrêtés de péril ont été fait, sans réaction.

Mme BAUDRAN demande si des personnes circulent sur cette voie. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et il y a une résidence au-delà de cet immeuble, sans compter les promeneurs qui viennent observer la fontaine située un peu plus loin.

Une expertise a été mandatée, Monsieur le Maire en fait la projection et montre les photos les plus révélatrices de l'état de péril. Le tribunal administratif a été saisi et ce dernier a nommé l'expert auteur de ce document. Cette expertise aura coûté 1200 € à la commune.

Mme BAUDRAN demande confirmation que c'est la Mairie qui a la charge de cette expertise, Monsieur le Maire répond que oui.

L'expertise confirme le danger proche et laisse un délai de 3 mois pour faire réaliser les travaux par le propriétaire, sinon, ce sera à la Mairie de faire le nécessaire et de se rabattre ultérieurement sur les propriétaires.

Mme BAUDRAN est agacée que ce soit encore à la Mairie de payer, Monsieur le Maire reconnaît que la commune devra faire l'avance des frais des travaux mais devrait se récupérer sur la vente, le cas échéant. Mme BAUDRAN demande les conséquences s'il n'y a pas de vente, mais Monsieur le Maire est confiant. Il estime que, de toute façon, il fallait faire quelque chose vu le danger.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il prendra peut-être attache auprès d'un avocat pour traiter la question de l'occupation illégale du domaine public.

-----

#### **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PEREZ

Ce dernier explique au conseil que le CEJ lie contractuellement la CAF et 6 communes environnantes : Estrablin faisant office de centralisateur, Saint-Sorlin, Meyssiez, Moidieu, Septème et Eyzin-Pinet. Cette contractualisation concerne, le centre de loisirs de Gemens, l'animation auprès des jeunes, le point jeune à Estrablin et le périscolaire de toutes les communes. Ces actions sont co-financées par la CAF qui cherche à ce qu'il y ait une bonne répartition géographique et une bonne réponse aux attentes de la population tout en mettant en place de bonnes pratiques budgétaires avec des tarifications basées sur le quotient familial (QF)

Chaque année, la CAF verse une participation de fonctionnement (PSO ou PSJ) qui dépend de ce que chaque commune dépense, du nombre d'habitants et de la fréquentation aux activités.



Seul ce qui est affiché dans le contrat fait l'objet d'un financement et en fonction de la fréquentation, d'où l'importance de bien communiquer, mais aussi à condition d'avoir suffisamment de salariés qualifiés et diplômés.

28 000 € de participations ont été versés par la CAF pour Eyzin-Pinet en 2020, uniquement pour le périscolaire.

Pour le centre de loisirs, 43 familles d'Eyzin-Pinet sont inscrites soit environ 80 enfants, ce qui porte la commune à la deuxième place au niveau de l'utilisation de ce centre.

Le CEJ arrive à son terme et sera remplacé par le CTG qui renouvellera le contrat et les objectifs.

A ce titre, les communes devront en proposer avec pour premières pistes :

- Aide à l'insertion sociale avec création d'un poste dédié en ce sens
- Aide au transport
- Mutualisation des animateurs du territoire pour remplacer en cas de besoin

M. PORCHERON approuve cette dernière idée et Monsieur le Maire rappelle l'importance d'avoir du personnel diplômé. A ce sujet, M. PEREZ rappelle que la CAF aide pour les formations qualifiantes.

Sur Eyzin-Pinet, M. PEREZ propose :

- Adhésion à l'abonnement à la Ludothèque (entre 80 et 350€ par an) mais implique qu'un salarié aille chercher les jeux. Un élu pourrait se déplacer mais les jeux sont expliqués au moment de la prise en charge. Aussi est-il mieux que ce soit un agent qui s'en occupe.
- Création d'une journée annuelle intercommunale « sport et culture » en lien avec le point jeune. Journée qui a failli se dérouler en 2020 avec le mur d'escalade.
- Mise en place de partenariats avec les associations communales et intercommunales pour présenter leurs activités et susciter de nouvelles vocations
- Incitation à plus utiliser la salle de la maison des associations dédiée au point jeune et activités liées.
- Réflexion sur l'accueil des enfants au centre de loisirs. Celui de Gemens arrive à saturation et celui temporaire d'EDF ne donne pas satisfaction. Eyzin-Pinet dispose d'un centre de loisirs (appartenant à Vénissieux) et il serait intéressant de se rapprocher d'eux

Mme DUPHOT soumet l'idée d'une location plutôt que d'une acquisition, Monsieur le Maire fait remarquer que ce centre est déjà bien utilisé durant les beaux jours mais pas pendant l'hiver. M. PORCHERON approuve l'idée de location car la commune ne dispose pas des moyens pour acquérir le centre. M. PEREZ propose de monter un achat groupé au niveau intercommunal, comme pour le terrain synthétique de Septème, M. PORCHERON trouve l'idée intéressante mais fait remarquer que ce sera un travail très long. Il évoque le SIM qui s'est construit sur cette base.

Monsieur le Maire demande si le centre sera occupé uniquement pendant les périodes scolaires ou pendant les vacances, M. PEREZ lui répond que les besoins se situent pendant les vacances et les mercredis. Monsieur le Maire fait remarquer que la MFR pourrait être disponible pendant certaines vacances.

Mme BAUDRAN évoque le terrain et les locaux derrière le centre de Gemens, mais Monsieur le Maire lui explique que ce sont des bâtiments appartenant à Vienne et que le public visé n'est pas du tout le même. De plus, Vienne a déjà des projets pour ces locaux.

Monsieur le Maire se propose, en attendant, de se rapprocher de Venissieux, M. PORCHERON est favorable à l'idée, sachant que de nouveaux habitants sont voués à arriver sur le territoire, Mme NIVON évoque également la proximité de ce centre avec Meyssiez et Saint Sorlin.

M. PORCHERON fait remarquer que, toute seule, la commune n'arrivera pas à faire un centre de loisirs qui nécessitera mutualisation et rayonnement intercommunal.

M. PEREZ informe le conseil qu'un Comité de Pilotage (CoPil) sera organisé le 20 janvier, Monsieur le Maire aimerait que les élus concernés se réunissent pour évoquer la question.

M. PEREZ fait état d'un débat soulevé lors d'une précédente réunion concernant le véhicule du CEJ, son utilisation et les besoins supplémentaires de véhicules.

Monsieur le Maire aimerait que soient fait remontés les problèmes de retard d'appel de participation ce qui a entraîné un appel de solde 2018 et 2019 ainsi que le prévisionnel de 2020 sur la seule année 2020 ce qui a pesé sur les finances communales.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Commission tourisme**

Mme NIVON invite les élus membres de cette commission à la vigilance car VCA veut retravailler la compétence pour les zones de camping-car. Monsieur le Maire soutient cette vigilance et évoque la question de la taxe de séjour.

VCA veut créer de nouvelles zones de camping-car mais l'intercommunalité ne fait que l'investissement, le fonctionnement est à la charge des communes.

Mme DUPHOT demande comment paient les usagers, Monsieur le Maire lui répond qu'à Eyzin-Pinet, l'utilisation de l'aire est gratuite. La taxe de séjour n'est demandée que pour les hôtels, gîtes, etc.

---

### **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Mme DUPHOT annonce que le SCOT va adresser une nouvelle photo de la commune, en vue aérienne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. PEREZ demande s'il ne serait pas intéressant de profiter du couvre-feu pour couper l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire reconnaît que c'est un sujet mais que cette décision mérite une communication préalable. Il demande s'il serait bon d'attendre le prochain bulletin et sous quelle forme communiquer. Questionnaire ? Information ?

Mme BODEREAU demande si des communes pratiquent déjà la coupure et il lui est répondu que oui. Mme BAUDRAN demande si la diminution pendant la nuit est bien active, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. L'éclairage public passe de 100% à 30% au cours de la nuit mais l'évolution est difficile à constater vu la progressivité.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

---

Mme BODEREAU demande si la coupure sera gérée par TE38, Monsieur le Maire lui répond oui. A ce sujet, TE38 n'y était pas favorable jusqu'à il y a deux ans, mais vu la forte demande, ils ont évolué. Notamment pour des raisons économiques. Mme NIVON demande quelle économie pourrait en être tirée, Monsieur le Maire reste prudent. La commune est entièrement équipée en LED, y compris à Chaumont depuis cette année, et, en fonction des heures de coupure, il n'y aura pas une consommation divisée par 2.

Un débat s'engage sur les modalités de coupure et d'information. Le sujet sera évoqué ultérieurement.

-----

Mme DUPHOT demande si des modifications du PLU sont prévues prochainement car il reste au moins 2 ans avant l'édiction du PLUi. Monsieur le Maire fait remarquer que la réflexion du PLUi sera lancée d'ici 2 ans mais ne devrait pas entrer en vigueur avant 2028. Mme DUPHOT en est consciente mais fait remarquer qu'il est possible de modifier le PLU avant que la réflexion soit trop engagée, d'où les 2 ans. Monsieur le Maire reconnaît que la révision du PLU est interdite pendant la phase préparatoire du PLUi mais que des modifications sont possibles. A ce sujet, vu les demandes et les remontées, des modifications pourraient être commandées sur le PLU.

-----

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu des remerciements de la part des enfants de Mme QUEMIN, décédée il y a peu. Cet ancien agent communal avait travaillé à la cantine. Le protocole décès sera suivi.

-----

Monsieur le Maire annonce avoir pris contact avec le Président du syndicat des eaux de l'Amballon, M. Roy, pour évoquer les travaux réalisés impasse du Mouillat, M. PORCHERON précise que cela porte sur le busage réalisé sous la route qui ne donne pas satisfaction. Monsieur le Maire a pu obtenir le nom de la société qui a réalisé ces travaux.

-----

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'un troisième médecin va probablement s'installer à la maison de santé et utilisera le dernier local disponible. Ce praticien exige toutefois d'avoir un WC privatif, comme les autres praticiens. La question a été posée à l'architecte, la réponse est attendue.

Comme pour les autres praticiens, un loyer progressif sera mis en place.

Monsieur le Maire évoque également le problème de chauffage rencontré par les médecins à la maison de santé. Une caissette supplémentaire de chauffage a été installée dans le hall mais n'est pas suffisante pour l'accueil.

Un problème de groom a également été remonté.

Séance levée à 22h30